

## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE DU 09 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, en Mairie de Saussines, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 2 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 2 mars 2023

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 11

Votants : 11

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Corinne PEYRARD

Saussines : Gérard ESPINOSA, Michel GACHES, Pauline MIQUEL.

Sommières : Patrick CAMPABADAL Serge CODEMO, Ombeline MERCEREAU, Arlette SCHNEIDER.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENO.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

- **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Jean REVERSAT, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Jean-François LOUVET (suppléant).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Serge CODEMO.

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

## A / DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Serge CODEMO est désigné secrétaire de séance.

---

## B / APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2022

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical que :

- Le procès-verbal de la séance a été transmis aux délégués et publié le 15 décembre 2022 ;
- La liste des délibérations de la séance a été publiée le 15 décembre 2022 ;
- Les délibérations ont été réceptionnées en Préfecture le 15 décembre 2022.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.

---

## C/ DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR

Le tableau suivant synthétise les décisions prises par Mme la Présidente dans le cadre de sa délégation, depuis la dernière séance du Comité Syndical en date du 13 décembre 2022.

N ° de la décision	Date de la décision	Décision	Prestataire retenu	Montant HT	Montant TTC
<b>2022-18</b>	15-déc-22	Fournitures diverses	CARREFOUR MARKET		48,77 €
<b>2023-01</b>	13-févr-23	Travaux av. F. Mistral - BOISSERON - Mission de diagnostic amiante et HAP sur chaussée avant travaux	AC Environnement	765,00 €	918,00 €
<b>2023-02</b>	17-févr-23	Travaux av. F. Mistral - BOISSERON : travaux de renouvellement des réseaux (accord-cadre BC101)	CISE TP	56 912,15 €	68 294,57 €
<b>2023-03</b>	02-mars-23	Contrôle des dispositifs d'autosurveillance de la station d'épuration	JCM Environnement	1 200,00 €	1 440,00 €
<b>2023-04</b>	02-mars-23	Suivi agronomique 2023 de l'épandage des boues de la station d'épuration (2 campagnes prévues)	BO Conseil	6 371,20 €	7 645,44 €

---

## D/ ORDRE DU JOUR

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour transmis en date du 2 mars 2023 :

1. **Adoption du Compte de Gestion 2022 ;**
  2. **Adoption du Compte Administratif 2022 et affectation du résultat ;**
  3. **Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2023 ;**
  4. **Demande de subvention complémentaire relative aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement en application du schéma directeur d'assainissement (tranche 2023)**
- Questions diverses.**
-

## 2023-01.01) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022

Madame la Présidente rappelle que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Receveur Syndical pour l'année 2022.

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Elle précise que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et que le résultat de l'exercice budgétaire 2022 se présente comme suit :

- La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de **306 771,14 €**.
- La section d'investissement présente un résultat déficitaire de **379 518,14 €**.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, et après avoir vérifié la conformité du compte de gestion vis-à-vis du compte administratif, il est proposé au Comité Syndical d'adopter le compte de gestion 2022 tel qu'il est défini.

Mise au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2022.

## 2023-01.02) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Madame la Présidente présente au Comité Syndical le compte administratif 2022.

Le résultat de l'exercice 2022 est résumé dans le tableau ci-dessous :

		BUDGET PRIMITIF	COMPTE ADMINISTRATIF
FONCTIONNEMENT	Exercice 2022	DEPENSES	743 000,00 €
		RECETTES	743 000,00 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE FONCTIONNEMENT		<b>306 771,14 €</b>
INVESTISSEMENT	Exercice 2022	DEPENSES	2 326 941,00 €
		RECETTES	899 136,61 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE INVESTISSEMENT		- <b>379 518,14 €</b>
	Solde d'exécution d'investissement reporté 2022		1 242 531,56 €
	Solde d'exécution d'investissement à reporter 2023		<b>863 013,42 €</b>
<b>TOTAL DES SECTIONS</b>			<b>1 169 784,56 €</b>

Madame la Présidente propose de reporter en 2023 le résultat de la section fonctionnement, soit **306 771,14 €** pour financer de nouvelles dépenses d'investissement.

Après avoir élu son Président (Mme La Présidente du Syndicat Intercommunal ne pouvant prendre part au vote), il est proposé, au Comité Syndical, de se prononcer sur le compte administratif 2022.

Madame la Présidente ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée.

Monsieur BERTHE, doyen d'âge, préside le vote.

Mise au vote :

Votants : 10

Votes pour : 10

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2022, qui est conforme au compte de gestion du trésorier ;
- D'affecter en 2023 la totalité de l'excédent de fonctionnement 2022, soit **306 771,14 €**, pour financer de nouvelles dépenses d'investissement, par inscription à l'article 1068 (excédent capitalisé) ;
- De préciser que le résultat de la section d'investissement sera reporté en 2023, soit **863 013,42 €**.

---

### 2023-01.03) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE RELATIF A L'EXERCICE 2023

Madame la Présidente présente le rapport d'orientation budgétaire (document annexé).

Dans ce cadre, une proposition de budget provisoire a été élaborée en vue de définir l'orientation budgétaire.

Ce projet de budget a été établi sur la base des tarifs actuellement en vigueur :

- Montants de PFAC, tels que définis par la délibération en vigueur du 13 décembre 2022 ;
- Redevances d'assainissement définies lors de la séance du 13 décembre 2022.

Pour mémoire, le SIAVB a adopté une tarification incitative visant à réduire les consommations d'eau, sans que cela ne modifie les recettes globales du syndicat.

La section de fonctionnement de cette proposition de budget s'équilibre à 690 000 euros.

La section de fonctionnement permettrait ainsi de dégager un excédent estimé à environ 200 000 euros.

Ce montant pourrait ainsi être affecté sur la section d'investissement pour la réalisation de travaux.

Pour l'année 2022, la section d'investissement s'équilibre à environ 1 704 784 euros, permettant de dégager un budget d'opérations de l'ordre de 1 500 000 euros HT.

Le Comité Syndical sera amené à débattre de l'orientation budgétaire.

Il est rappelé que le schéma directeur d'assainissement a été finalisé en 2021, aboutissant à l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux. Les deux premières tranches de travaux, correspondant aux priorités de niveau 1 et 2, à réaliser dans les toutes prochaines années, représentent un montant de 4 380 k€.

En termes de programmation, il a été retenu, en 2021, d'engager de manière prioritaire les travaux programmés dans le centre ancien de Villevieille, compte-tenu de l'état très dégradé des réseaux et de la programmation de travaux de voirie par la Mairie en 2022.

Cette opération qui s'élève à 230 000 €, débutée en 2022 devrait être finalisée en 2023.

Pour les autres tranches de travaux, le syndicat a délibéré en décembre 2023 pour engager les travaux prioritaires, pour un montant global de travaux estimé à 460 000 € HT, correspondant à :

- L'ensemble des travaux très localisés, répartis sur les 4 communes du syndicat sur des ouvrages soumis à intrusion d'eau parasite (réhabilitation de regards de visites, renouvellement de branchements, réparations ponctuelles de réseau, étanchéifications de surface de regards ou de boîtes) représentant un montant global de 275 000 € ;

- Différents travaux de réhabilitation par l'intérieur, sans ouvertures de tranchées, permettant de traiter des désordres sur canalisations (étanchement local à base de résine, découpe de branchements pénétrants, fraisage de dépôts durs, ...) pour un montant total de 40 000 € HT ;
- Deux tranches de travaux prioritaires localisés rue de Cantagrill à Boisseron (40 000 € HT) et rue de l'Argealas à Saussines (105 000 € HT).

En complément, il est proposé au Comité Syndical d'ajouter à cette programmation des travaux prioritaires, un tronçon implanté impasse Reine Blanche de Castille à Sommières (44 000 € HT), compte-tenu de la dégradation avancée de la canalisation.

D'autres opérations ponctuelles doivent également être réalisées (dévoisement d'un tronçon avenue Mistral à Boisseron, renforcement du réseau impasse du château à Saussines, création d'une antenne quai Cléon Griolet à Sommières, réparation chemin du lavoir à Villevieille). Le montant global de ces travaux ponctuels n'excèdera pas 250 000 € pour l'année 2023.

Mme La Présidente rappelle qu'en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Mise au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'orientation budgétaire qui lui est proposée ;
- De maintenir le montant de la part d'autofinancement et les recettes d'assainissement afin de pouvoir effectuer les travaux à réaliser.

#### **2023-01.04) DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE RELATIVE AUX TRAVAUX 2023 DE REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EN APPLICATION DU SCHEMA DIRECTEUR**

Madame la Présidente rappelle par délibération en date du 13 décembre 2023 le syndicat a adopté un programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement prévu en 2023, pour un montant de 460 000 € HT, en application de son schéma directeur.

Ces travaux concernent :

- L'ensemble des travaux très localisés (réparations ponctuelles), répartis sur les 4 communes du syndicat sur des ouvrages soumis à intrusion d'eau parasite (réhabilitation de regards de visites, renouvellement de branchements, réparations ponctuelles de réseau, étanchéifications de surface de regards ou de boîtes) représentant un montant global de 275 000 € HT ;
- Différents travaux de réhabilitation par l'intérieur, sans ouvertures de tranchées, permettant de traiter des désordres sur canalisations (étanchement local à base de résine, découpe de branchements pénétrants, fraisage de dépôts durs, ...) pour un montant total de 40 000 € HT ;
- Deux tranches de travaux prioritaires localisés rue de Cantagrill à Boisseron (40 000 € HT) et rue de l'Argealas à Saussines (105 000 € HT).

Les travaux sont répartis ainsi vis-à-vis des différents financeurs :

- Gard (communes de Sommières et Villevieille) : 155 000 € HT ;
- Hérault (communes Boisseron et Saussines) : 305 000 € HT.

Le SIAVB a fait réaliser en février une inspection télévisée sur un tronçon public situé sur une parcelle privée (AP465), collectant le lotissement de la Reine Blanche de Castille. Cette canalisation publique fait l'objet d'une servitude. L'état de ce tronçon s'est aggravé, d'importantes intrusions de racines obstruent fortement la canalisation. La topographie du site rend également délicate les interventions de débouchage.

Les travaux de réhabilitation du tronçon concerné représentent 44 000 € HT.

Ce tronçon étant inscrit dans les travaux de réhabilitation prioritaire du schéma directeur, il est proposé au Comité Syndical de compléter la demande de subventions du 13 décembre 2022, en ajoutant ce tronçon pour un montant de 44 000 € HT. Les travaux concernant le département du Gard (communes de Sommières et Villevieille) s'élèvent ainsi à 199 000 € HT.

Mise au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les travaux prévus au droit de la parcelle AP465, collectant les eaux usées du lotissement de la Reine blanche de Castille ;
- De compléter de 44 000 € le programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement prévu en 2023, portant le montant total à 504 000 € HT ;
- De solliciter l'aide financière du Département du Gard à hauteur de 25 % de 199 000 € HT,
- De réaliser ces opérations d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement Languedoc-Roussillon ;
- De mentionner dans les pièces du (des) Dossier(s) de Consultation des Entreprises que ces opérations seront réalisées sous Charte Qualité des réseaux d'assainissement.

---

## **E/ QUESTIONS DIVERSES**

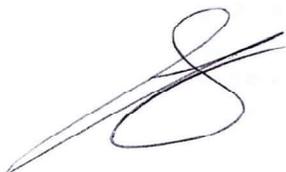
### **Stage relatif à l'intégration des contrôles de raccordement dans le SIG du syndicat**

Mme La Présidente rappelle que le stage relatif au SIG débute au 1<sup>er</sup> avril 2023 pour une période de 6 mois.

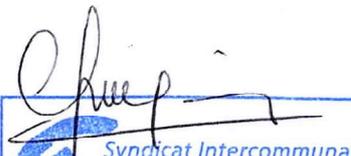
La stagiaire ne trouve actuellement pas d'hébergement pour se loger. Si les délégués connaissent un studio vacant, il leur est demandé de le signaler au SIAVB.

*La séance est levée à 19h00.*

Le Secrétaire  
Serge CODEMO



La Présidente  
Christel MARTIN-GUIGNERY


Syndicat Intercommunal  
d'assainissement  
Vidourle  
& Bénévie